

En Asie, une allocation importante (\$300,000) a servi à installer en Inde des réfugiés tibétains âgés et handicapés. Le HRC a récemment créé un bureau à New Delhi pour prendre part à ce programme. Un travail considérable se fait aussi chez les réfugiés chinois à Hong Kong et à Macao.

En Amérique latine, on dépensera \$315,000 en 1969 pour secourir et installer 115,000 réfugiés venant des Antilles et d'autres régions.

Les sommes affectées aux pays européens ne dépassent pas actuellement \$481,000 mais il faudra peut-être en augmenter le montant par suite des récents événements de Tchécoslovaquie. Ces crédits relativement peu importants trahissent le fait que les pays européens se trouvent de plus en plus en mesure de s'occuper de leurs réfugiés dans le cadre de leurs frontières sans avoir besoin d'une aide internationale. Il est à remarquer toutefois que le HCR continue à leur assurer une protection juridique, de même qu'à d'autres réfugiés, en vertu de la Convention internationale sur le statut des réfugiés (1951). Le Gouvernement canadien prend actuellement des dispositions définitives en vue de l'adhésion du Canada à cette convention et au protocole de 1965 ainsi qu'à l'Accord de La Haye sur les gens de mer réfugiés, qui date de 1957.